

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur F. Timmermans, attaché
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 13/PFU/278043

D.M.S. : GCR/2271-0002/09/2010-126pu/02urb10

N/réf. : AVL/CC/SGL-2.2/s.483

Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Américaine, 25. Maison Horta (arch. Vi. Horta).
Restauration des anciens sanitaires et placement de radiateurs en fonte.
Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS
(Dossier traité par Françoise Remy à la D.U. / Guy Conde Reis à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 22 juillet 2010 sous référence, reçue le 26 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 août 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le renouvellement des radiateurs par d'anciens modèles en fonte ainsi que sur la restauration des anciens sanitaires de la maison de Victor Horta, classée en totalité par arrêté du 16/10/1963.

Les travaux consistent plus précisément à :

- remplacer les radiateurs en tôle placés par Jean Delhaye en 1965-68 (11 au total) par des radiateurs en fonte de type Art nouveau de fabrication actuelle ou des éléments anciens du même type, de récupération (soit 13 radiateurs au total),
- restaurer et installer des équipements sanitaires de récupération qui datent du début du XXe siècle et qui sont en accord avec l'aménagement des pièces, à savoir, un évier en grès, un vidoir en plomb et une pompe à main pour la cuisine du rez-de-chaussée, un WC pour le sanitaire présent dans la cour du rez-de-chaussée, un WC et un lave-main pour le niveau 0,75 et un vidoir pour le niveau 2.

La Commission émet un avis conforme favorable sur la demande moyennant les réserves suivantes :

I. Radiateurs

1. Modèle

La Commission demande de recourir au maximum à des radiateurs anciens de récupération. Elle émet un doute sur le recours généralisé à des radiateurs à motifs floraux dans l'ensemble de la maison Horta, tel que proposé par le projet. Des radiateurs assez ouvragés de ce genre ont bien été retrouvés, démontés, dans les caves de la maison Autrique. Ils apparaissent aussi sur des photos de la salle à manger de l'hôtel Van Eetvelde. On sait donc que ce genre de radiateurs était choisi dès la fin du XIXe siècle, notamment par V. Horta. Cependant d'autres photos d'archives montrent également des radiateurs assez simples dans des bâtiments de Horta (hôtel Aubecq ou véranda de sa maison personnelle). Il est donc possible qu'Horta ait également choisi de placer chez lui ce type de modèles plus sobres et il serait judicieux de rassembler toutes les photos d'archives disponibles de la maison pour tenter de préciser cet aspect.

En l'absence de données plus précises fournies par les documents anciens, la Commission recommande de recourir à des modèles plus sobres dans les locaux utilitaires tels que la cuisine, les couloirs et espaces de services. Les modèles plus travaillés et à décors floraux pourraient être réservés dans les pièces plus raffinées telles que la chambre à coucher de la fille de Horta ou le boudoir, par exemple.

La Commission demande que les choix définitifs quant aux modèles de radiateurs à utiliser pour les différentes pièces de la maison Horta soient soumis à la DMS pour accord préalable à leur placement.

2. Finition

Le dossier ne précise pas le type de finition qui sera employé pour les radiateurs. Bien qu'à l'époque, les peintures métallisées étaient fréquemment utilisées à cet effet, il semble peu probable qu'Horta ait adopté une solution systématique pour toutes les pièces de la maison. La Commission demande donc de vérifier la manière la plus adéquate d'intervenir dans chaque pièce, sur base de l'expérience acquise quant à sa manière de faire dans les autres maisons dont il est l'auteur (recours à des teintes plus neutres ou identiques à celles des boiseries pour assurer un maximum de sobriété et rendre ces éléments « invisibles » dans certains locaux ?).

3. Emplacement du radiateur R02

La question de l'emplacement du radiateur R02 a été soulevée par la DMS. Le placement de radiateurs devant des baies ne relève toutefois pas de l'exception et il s'agit donc d'une manière de faire qui s'avère tout aussi courante que le placement de radiateurs de part et d'autre de la baie. La Commission décide, par conséquent, d'approuver la solution proposée par les occupants des lieux.

II. Equipements sanitaires

1. Cuisine

La DMS conseille d'installer dans la cuisine un égouttoir en zinc ou en plomb comme on en trouvait fréquemment vers 1900, à savoir un égouttoir intégré dans un caisson en bois encastré dans un meuble avec double porte. La Commission ne s'oppose pas à cette restitution si des documents historiques attestent la présence d'un tel meuble dans la cuisine de la maison Horta et si sa restitution est compatible avec l'occupation future des lieux. En l'absence, elle demande de s'en tenir à la proposition du demandeur.

2. Eléments de récupération

Les différents équipements sanitaires de récupération qu'il est question de replacer dans la maison Horta devront être proposés préalablement à la DMS pour approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHUSLT
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Conde Reis
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise Remy
- Concertation de la Commune de Saint-Gilles